



## “L’autisme d’un enfant n’est pas lié aux caractéristiques psychologiques de ses parents”



A partir de l’histoire tragique de Rachel, une mère qui s’est vu retirer la garde de ses enfants depuis 2015, Rachel, l’autisme à l’épreuve de la justice pointe les conséquences dramatiques de la trop grande méconnaissance en France, des troubles autistiques (qui touchent pourtant 1% de notre population).

Alors que l’on a célébré le 2 avril, la journée mondiale de sensibilisation à l’autisme, le docteur Sandrine Sonié, pédopsychiatre, coordinatrice du Centre de ressources autisme Rhône-Alpes, revient avec nous sur les raisons qui ont amené les institutions à ignorer la cause réelle des troubles du comportement de ces enfants, jusqu’à accuser leur mère de maltraitance.

Pourquoi vous a-t-on interpellée sur le cas de Rachel ?

Ce sont les associations de parents d’enfants autistes qui nous ont alertés, peu avant le placement de ses enfants. Ils présentaient des troubles complexes mais le diagnostic était clair : il s’agissait bien d’autisme. Nous avons été là pour l’expliquer aux juges. Au début, il s’agissait juste de lettres d’information, mais nos courriers sont restés sans réponse. Moi, j’ai vu une maman compétente avec ses enfants, et je l’ai dit au juge. J’ai vu des enfants qui étaient très bien avec leur maman, une maman qui posait les bonnes questions, et qui savait chercher de l’aide quand elle était en difficulté. Il n’y avait donc pas de raisons de placer ses enfants.

“Quand un enfant présente des troubles autistiques, on propose une évaluation de ses frères et sœurs”

Comment expliquez-vous alors que Rachel ait été accusée de maltraitance ?

Dans le cas précis de Rachel, on a eu affaire à des professionnels qui ont eu du mal à appliquer les bonnes pratiques, et à envisager que l’autisme était un trouble du neuro-développement, et non un trouble psychologique lié à la relation parent-enfant. Rachel a été vue comme une manipulatrice, qui cherchait absolument à ce que tous ses enfants soient autistes. Mais elle n’inventait rien. Quand un enfant présente des troubles autistiques, on propose une évaluation de ses frères et sœurs quand il y a la moindre alerte sur le retard de développement, car on sait qu’il y a une récurrence plus importante dans les fratries. Par ailleurs, quand nous avons proposé à Rachel d’être elle aussi évaluée, nous avons découvert qu’elle-même était autiste Asperger. Mais ce diagnostic n’a pas été validé par le juge, qui continue à voir en elle une mère perverse.

Sandrine Sonié, pédopsychiatre - capture d’image issue du doc Rachel, l’autisme à l’épreuve de la

justice de Marion Angelosanto (2019)

© La Jolie Prod

Selon les associations, une centaines de parents d'enfants autistes seraient victimes de signalements de la part de l'Aide sociale à l'enfance. La situation de Rachel n'est donc pas un cas isolé ?

Il y a en effet des situations où le trouble autistique n'est pas repéré, et où les parents sont accusés de maltraitance. Les professionnels des services sociaux à l'enfance ne sont pas bien formés, mais ce n'est pas leur métier. Le problème, c'est qu'il y a des personnels médicaux qui viennent alimenter ce fantasme de maltraitance, en ayant cette conception que les problèmes du développement sont liés aux parents.

Je vous donne un exemple : une maman se rend dans un Centre médico psychologique (CMP) parce que son enfant à des troubles du comportements. Mais elle n'est pas satisfaite car lors des consultations, on la fait parler d'elle de ses liens à son enfant, on la culpabilise. Au bout d'un moment, comme on ne répond pas concrètement à ses problèmes, elle cesse de se rendre à ces rendez-vous. Le CMP peut alors considérer qu'elle est en rupture de soin, et ça peut s'emballer très vite, parce que les services sociaux vont aller dans le même sens que le CMP...

"Avant de penser maltraitance ou de mettre en échec les capacités des parents, il faut d'abord penser aux troubles du développement"

Quels sont les signes qui peuvent nous alerter ?

Un enfant qui se replie, qui a des troubles du comportement alimentaire, des troubles du sommeil peuvent être des symptômes de maltraitance, mais aussi des troubles du développement (dans lesquels on retrouve les troubles autistiques). Avant de penser maltraitance ou de mettre en échec les capacités des parents, il faut donc d'abord penser aux troubles du développement, sachant que cela représente 5% de la population. J'insiste sur le fait que l'autisme n'est pas un trouble du comportement, et qu'il n'est pas lié aux caractéristiques psychologiques des parents.

Rachel, l'autisme à l'épreuve de la justice

© La Jolie prod.

Qu'en est-il, justement, du débat sur les origines de l'autisme ?

Quand je me suis formée, dans les années 2000-2005, j'apprenais que l'autisme était une psychose infantile, alors que cela faisait déjà trente ans qu'aux Etats-Unis, on avait démontré que l'autisme avait une origine génétique. Ce n'est qu'en 2010 que la Haute autorité de santé a sorti un document d'actualisation des connaissances sur l'autisme, reconnaissant que ce trouble n'est pas lié à des caractéristiques psychologiques. Maintenant, la stratégie nationale est de mettre en avant les bonnes pratiques. Il y a des symptômes, on peut poser un diagnostic à des signes cliniques, et il y a des stratégies thérapeutiques pour y répondre. Cela évolue, mais nous avons encore des collègues qui sont sur un référentiel psychanalytique, en dépit des connaissances actuelles sur l'autisme...